



République du Sénégal
Un Peuple – Un But – Une Foi

MINISTERE DE L'ECONOMIE SOLIDAIRE ET DE LA MICROFINANCE

DIRECTION DE LA MICROFINANCE

**Compte rendu de la 25^{ème} réunion du
Comité National de Coordination des
activités de microfinance (CNC)**

Mars 2018

Date : 02/03/2018	Heure : 10h -13h 30mn	Lieu : Hôtel Good Rade
PRESIDENCE	Mme Aminata A. MANGA, Ministre de l'Economie Solidaire et de la Microfinance	
SECRETARIAT	M. Mamadou Lamine GUEYE, Président de l'APSFD - Sénégal	
PARTICIPANTS	CF Fichiers en annexe	
<p>Ordre du jour :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Partage de l'Arrêté Ministériel institutionnalisant le CNC et discussion sur les mécanismes de pérennisation de la tenue des réunions ; • Partage des Projets/Programmes élaborés dans le cadre de l'opérationnalisation du Plan d'actions de la Lettre de Politique Sectorielle : PROMISE et PLASEPRI II ; • Partage de l'Initiative pour le financement rural et la promotion de l'entrepreneuriat agricole de l'UNCDF - AGRIFINANCE. 		

1. Contexte de la réunion

Le CNC est un cadre d'échanges et de concertation, regroupant l'ensemble des acteurs du secteur de la microfinance (Ministère en charge de la microfinance, Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan, BCEAO, Association Professionnelle des Systèmes Financiers Décentralisés, Association Professionnelle des Banques et Etablissements Financiers, Société Civile, etc ...), sous la présidence de l'APSFD, tandis que la DMF en assure le secrétariat.

Il a pour principales missions de :

- veiller à une bonne articulation des orientations de la LPS/MF avec le Plan Sénégal Emergent ;
- veiller à la cohérence et la coordination des interventions dans le secteur de la microfinance ;
- d'assurer le suivi évaluation du Plan d'Actions de la LPS/MF ;
- valider les rapports et études produits dans le cadre de la mise en œuvre de cette LPS ;
- susciter toute réflexion et action pouvant améliorer l'inclusion financière.

Au-delà de ses fonctions, le CNC constitue également une tribune adéquate pour porter la réflexion sur le développement des synergies entre les différentes interventions dans le secteur, et avec les autres sectoriels.

Aussi, il conviendrait de souligner que le CNC, après deux années de léthargie, revient, avec un ordre du jour en ligne avec l'opérationnalisation du Plans d'Actions de ladite LPS, suite à son adoption en Décembre 2015.

2. Ouverture Officielle

Deux allocutions d'ouverture ont été prononcées, en sus du discours de Mme le Ministre de l'Economie Solidaire et de la Microfinance.

- Selon le Président de l'APSFD, cette réunion du CNC est la première organisée depuis l'adoption en Décembre 2015, de la deuxième LPS/MF, mais aussi la première depuis la nomination de Mme le Ministre à la tête du département de l'Economie Solidaire et de la Microfinance qui prône, sans cesse, l'opérationnalisation effective du Plan d'Actions Prioritaires de la LPS/MF avec pour vision « un secteur de la microfinance inclusif et performant au service d'une économie émergente, dans une société solidaire ». Aussi, a-t-il exhorté tous les acteurs du secteur de la microfinance, l'Etat, les PTF, à contribuer activement à la mise en œuvre efficiente du Plan d'Actions de ladite LPS. Pour ce faire, il demeure impératif de consolider les acquis déjà engrangés de la première LPS, mais surtout de s'inscrire dans une dynamique de dialogue entre toutes les parties prenantes, par le biais du CNC, pour un développement harmonieux. Il a terminé ses propos par un engagement de l'APSFD Sénégal et de ses membres à œuvrer inlassablement pour un secteur de la microfinance inclusif, contribuant ainsi, de manière durable et pérenne, au financement de l'Economie et à l'amélioration des conditions socio-économiques des populations sénégalaises.
- Le chef de fil du Sous groupe des bailleurs et chef du Bureau Régional de l'UNCDF a félicité et encouragé Mme le Ministre dans sa dynamique de promotion du secteur de la microfinance. Le Représentant des PTF, M. Matthieu SOGLONOU encourage cette collaboration et réitère sa disponibilité à accompagner le Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance pour la promotion du secteur, à travers son Plan d'Actions.
- Après avoir rappelé les conclusions de la dernière réunion du CNC, Mme le Ministre a évoqué l'approbation, par le Gouvernement du Sénégal, en Février 2016, de la

deuxième LPS/MF 2015-2025, avec comme objectif « de renforcer l'accès durable de la majorité de la population à des services financiers adaptés sur l'ensemble du territoire, d'ici à 2025 ». Le cadre stratégique défini dans cette LPS est organisé autour de trois objectifs stratégiques, notamment :

- a. l'accroissement de la sécurité et de la stabilité du secteur ;
- b. l'amélioration de l'offre et des canaux de distribution ;
- c. le renforcement de la structuration de la demande.

Elle a aussi précisé qu'à ce jour, les résultats obtenus pour l'opérationnalisation du Plan d'Actions Prioritaires devant accompagner l'exécution de cette nouvelle Stratégie Nationale de la Microfinance demeurent la mise en place des Projets/Programmes ci-après :

- la Plateforme d'Appui au Secteur Privé et à la Valorisation de la Diaspora Sénégalaise (**PLASEPRI II**) cofinancée par le Sénégal et l'Italie à hauteur de **37 Millions d'Euros** soit **24 Milliards FCFA** ;
- le Programme de Promotion de la Microfinance Islamique au Sénégal (**PROMISE**) cofinancé par le Sénégal et la Banque Islamique de Développement (BID) à hauteur de **47 Milliards FCFA** ;
- la 2^{ème} phase du Programme d' Education Financière (**PEF II**) qui contribuera à la structuration de la demande et à l'amélioration de la viabilité des SFD, par une amélioration de la demande, avec un budget global estimé à **3 Milliards FCFA**.

Toujours, selon Mme le Ministre, le CNC revêt une grande importance, du fait de la nécessité de disposer d'un cadre de partage des activités du secteur de la microfinance, pour une meilleure coordination et cohérence des interventions du secteur.

Aussi, pour faire face à la léthargie du CNC durant ces deux dernières années, il conviendrait de mener une réflexion pour une proposition consensuelle par rapport à la tenue régulière des réunions du CNC et ce, de manière durable.

Mme le Ministre a clos ses propos en adressant ses vifs remerciements aux membres du CNC, particulièrement aux PTF pour leur appui constant et déterminant dans la construction et la consolidation de ce secteur.

2. Présentations

Quatre présentations ont été faites, par rapport à l'ordre du jour :

- 1) l'Arrêté Ministériel institutionnalisant le CNC, par M. Amadou A. SARR, expert en Microfinance à la Direction de la Microfinance ;
- 2) le PROMISE par Mme MBOUP Yaye Fatou THIAM, Coordinatrice du programme ;

- 3) la PLASEPRI II par Mme LO Zeinabou SALL, experte PME à la PLASEPRI ;
- 4) l'Initiative pour le financement rural et la promotion de l'entrepreneuriat agricole de l'UNCDF par M. Waly Clement FAYE, Expert National.

3. Synthèse des présentations

Présentation n°1 : l'Arrêté Ministériel institutionnalisant le CNC

Créé au sein du Ministère en charge de la Microfinance, le CNC dont l'arrêté a été signé le 08 Mai 2017, est structuré à travers deux organes : un bureau et un organe d'orientation.

Les règles relatives à la tenue des réunions, à la prise des décisions, au quorum, à l'établissement de l'ordre du jour et des comptes rendus, sont définies dans le projet de Règlement Intérieur du CNC, dont une réunion d'approbation sera tenue à cet effet.

Présentation n°2 : le PROMISE

Le Programme de Promotion de la Microfinance Islamique au Sénégal, d'une durée de cinq (5) ans, a pour objectif d'améliorer le revenu des bénéficiaires, à travers le renforcement de l'accès durable de la majorité de la population à des services financiers islamiques adaptés sur l'ensemble du territoire national, d'ici à 2025, avec un budget global estimé à **47 milliards FCFA** réparti comme suit :

- 35 milliards financés par la BID ;
- le reste des contributions de l'Etat du Sénégal et éventuellement des SFD.

Présentation n°3 : la PLASEPRI II

Issue de la Coopération bilatérale entre l'Italie et le Sénégal, la Plateforme d'appui au secteur privé et à la valorisation de la Diaspora Sénégalaise (PLASEPRI) a financé, dans sa première phase, 581 MPME pour un montant de 13,12 milliards FCFA, à travers 12 SFD et 06 Institutions Financières Locales. Également, le « Volet Spécial Femmes » a permis de toucher 3 000 bénéficiaires pour un montant de 1,5 Milliard FCFA.

Dans cette seconde phase, le programme dont l'objectif demeure l'augmentation de la capacité du secteur privé sénégalais et des Sénégalais de la diaspora à contribuer au développement durable du pays d'origine, bénéficiera d'un budget global d'environ **37 Millions d'Euros**, réparti comme suit :

- Gouvernement du Sénégal (Fonds revolving) : 10 Millions d'Euros ;
- Gouvernement d'Italie : 13 Millions d'Euros ;
- Union Européenne : 13,730 Millions d'Euros.

A ce jour, l'Entente technique entre l'Italie et le Sénégal a été signée et la signature de la convention financière pour le crédit concessionnel est en cours de signature.

Présentation 4 : Initiative pour le financement rural et la promotion de l'entrepreneuriat agricole de l'UNCDF

L'Agence d'Investissement des Nations Unies pour les 47 pays les moins avancés du monde (UNCDF), s'appuie sur deux modèles de financement à savoir :

- l'inclusion financière qui permet aux individus, aux ménages et aux petites entreprises de participer davantage à l'économie locale, en mettant à leur disposition les outils dont ils ont besoin pour sortir de la pauvreté et gérer leur situation financière ;
- les investissements localisés qui, grâce à la décentralisation fiscale, au financement municipal novateur et au financement structuré de projets, contribuent au financement public et privé sous-tendant la croissance économique locale et le développement durable.

Un de ses Programmes dénommé « **Initiative AGRIFINANCE au Sénégal** » a pour but d'accroître et de sécuriser les revenus des exploitations agricoles familiales et des MPME rurales, grâce à l'accès et à l'utilisation de services financiers et non financiers innovants et intégrés. Elle compte deux projets pilotes à savoir :

- la digitalisation des paiements aux petits producteurs de la chaîne de valeur riz irriguée dans le Delta Central du Fleuve Sénégal ;
- le renforcement de l'accès des producteurs de pomme de terre aux informations techniques, de marchés et d'éducation financière à travers les services numériques.

4. Synthèse des interventions

Au terme des discussions, le Président de l'APSPD a procédé à une synthèse des discussions. Il a été retenu essentiellement :

Pour l'Arrêté Ministériel institutionnalisant le CNC

- de procéder à une actualisation dudit arrêté, avec un élargissement des acteurs intervenant dans le secteur ;
- de finaliser et d'actualiser le Projet de Règlement Intérieur et d'y intégrer la capacitation des acteurs ;
- de procéder à une meilleure organisation du CNC ;

- de doter l'APSFDF de ressources nécessaires pour l'atteinte des objectifs qui lui sont assignés ;
- de partager la Lettre de Politique Sectorielle de la Microfinance avec toutes les parties prenantes ;
- de délocaliser ou de déconcentrer le CNC au niveau des régions.

Pour le PROMISE

- d'insister davantage sur la capacitation des dirigeants et agents des SFD sur la finance islamique ;
- de procéder à la cartographie de l'Offre et de la Demande en microfinance islamique au Sénégal ;

Pour la PLASEPRI

- de revoir les délais d'instruction et de mise en place des dossiers ;
- de procéder à une évaluation du partenariat avec les SFD bénéficiaires de la première phase du Programme ;
- de réfléchir sur la mise en place d'un fonds de garantie ;
- d'intégrer l'accompagnement technique des SFD, en sus de l'accompagnement technique des MPME ;
- de partager le rapport d'évaluation de la PLASEPRI I avec les différentes parties prenantes.

Pour l'UNCDF

- de partager ses autres initiatives ;
- d'accompagner le Ministère de l'Economie Solidaire et de la Microfinance dans la mobilisation des ressources.

La réunion fut clôturée à 13h 30mn avec les mots de remerciements du Président de l'APSFDF, **M. Mamadou Lamine GUEYE** et du Directeur de la Microfinance, **M. Oumar CISSE**. Ce dernier s'est félicité de la tenue du CNC, après une léthargie de deux ans et a, par la même occasion, remercié tous les Partenaires Techniques et Financiers de même que les membres du CNC, pour leur engagement et leur soutien déterminant pour l'opérationnalisation du Plan d'Actions Prioritaires de la LPS/MF.